



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Questionnaire aux candidates et candidats

Ce questionnaire comporte 9 fiches qui portent sur quelques thèmes chers à notre association, et sur les préoccupations que nos adhérent.e.s ont souhaité exprimer à l'occasion de ces élections municipales. Pour chaque thème nous rappelons nos positions et nos attentes.

1. LA CONCERTATION, LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE ET DE L'INTERCOMMUNALITE
2. L'URBANISME
3. LA PLACE DES PIETONS ET PMR
4. LES TRANSPORTS EN COMMUN
5. BIODIVERSITE, SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS, PARCS ET JARDINS
6. L'EXPLOITATION SYLVICOLE EN FORET DE SENART
7. LE CLIMAT
8. FISCALITE
9. EQUITE ENTRE LES QUARTIERS

Nous vous proposons d'exposer votre vision et vos engagements et de nous adresser votre réponse le plus rapidement possible. Vous pouvez joindre tout document utile et développer autant que vous le souhaitez.

Une rencontre fin janvier début février, à laquelle nos adhérents seraient conviés, permettrait de poursuivre le dialogue.

Nous vous remercions vivement de vous prêter à cet exercice qui nous l'espérons servira l'intérêt général.

1. LA CONCERTATION, LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Transparence et concertation sont des demandes fortes et récurrentes de tous les habitants et plus encore pour celles et ceux qui s'investissent dans la vie de la cité dans le cadre associatif. La concertation est un processus qui repose sur des méthodes rigoureuses. Les dossiers communautaires sont peu connus de nos concitoyens. Le CODEV est une instance censée porter un peu de démocratie participative. Mais sa constitution après les dernières élections s'est faite par cooptation de personnes choisies par les maires pour 75% des membres !

- Conseil municipal : permettez-vous au public d'accéder aux dossiers en amont des conseils ? d'avoir un espace d'expression au moment des conseils ? voire de participer aux commissions préparatoires ? mettez-vous en place la diffusion des réunions des conseils en direct et en différé (CCAVYVS et CCD91 sur internet) ?
- Mettez les demandes et décisions d'urbanisme sur le site de la mairie ?
- Quels moyens allouerez-vous aux associations ? (Maison des associations, place dans la communication municipale, attribution des salles...)
- Comment organiserez-vous la concertation sur les dossiers structurants ?
- Votre avis sur le référendum d'initiative locale et son mode d'emploi ?
- Conseils de quartier : quelle organisation pour quel rôle ?
- Comment compter vous mieux informer et associer les habitants aux dossiers traités par la CAVYVS ?
- Quel mode de constitution du CODEV préconisez-vous ?
- Pour quel rôle et quelle articulation avec les instances communales ?

REPONSE

2. L'URBANISME :

Avec plus de 4000 habitants au km² urbanisé, notre territoire fait partie des territoires très denses de l'IDF, mais en déficit d'emploi. La moitié seulement de la commune est urbanisable et déjà urbanisée. De surcroît, une grande partie est soumise aux aléas argile, le nord et l'est sont inondables et régis par 2 PPRI.

- Vous engagez-vous à stabiliser le nombre d'habitants à 24 000 ?
- Comment attirerez-vous des emplois, pour un rééquilibrage de notre territoire.
- Envisagez-vous des évolutions du PLU ? lesquelles ? nouvelles constructions sur la ville ?
- Quels projets avez-vous pour les terrains Dardères, Le Manoir, Le Moulin de Senlis, le musée Josèphe Jacquot....
- Quels projets avez-vous pour chacune des zones concernées par la convention que la commune a signée avec l'EPFIF de 2022 ?

REPONSE

3. LA PLACE DES PIETONS ET PMR

L'accessibilité de l'espace public aux piétons et PMR est désastreux dans notre ville. La ville n'a pas élaboré de PAVE. De plus les aménagements de voirie forts onéreux sont la plupart du temps réalisés à l'identique sans respect des normes. Un important projet d'aménagement des abords de la gare de Montgeron Crosne est en cours sans concertation avec les parties concernées. Montgeron Environnement qui représente 60MDP sur la CAVYVS et est membre de GALAXIE MOBILITE REDUITE n'est jamais consultée et ses diagnostics sont ignorés.

Vous engagez-vous à :

- Mettre vous systématiquement aux normes l'espace public à l'occasion des aménagements et en particulier les trottoirs et passages piétons, (BEV, rail de guidage, ...)
- Renoncer aux pistes cyclables illégales sur les trottoirs, aux pavés qui sont à la fois bruyants, dangereux, couteux, et fragiles, aux doubles sens cyclables quand ils sont dangereux, ?
- Confier au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) la mission de produire un état des lieux régulier du niveau d'accessibilité de la voirie sur l'ensemble du territoire.
- Installer une commission communale pour l'accessibilité composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées (physique, sensoriel, cognitif, etc.), dont Montgeron Environnement, et les associer de manière systématique et précoce à tout projet d'aménagement de la voirie et des espaces publics afin de garantir la prise en compte des enjeux d'accessibilité le plus en amont possible des projets d'aménagement.
- Conduire une concertation véritable sur le projet « abords de la gare de Montgeron Crosne » avec toutes les parties prenantes concernées dont Montgeron Environnement qui a réalisé un diagnostic d'accessibilité ?
- Elaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et dans quel délai?
- Avoir un maire adjoint qui soit en charge de la mobilité piétonne,
- Avoir un référent piéton au sein du service technique,
- Inciter à la création d'un comité piéton, c'est-à-dire d'une commission municipale qui est dédiée aux problématiques des piétons,
- Avoir un plan piéton,
- Solliciter un budget clairement identifié et dédié à la mobilité piétonne.

REPONSE

4. LES TRANSPORTS EN COMMUN,

Un prolongement de ligne 18 jusqu'à Boissy st Léger est à l'étude, avec une gare à Montgeron.

Candidate ou candidat à la mairie de Montgeron nous aimerions que vous nous partagiez les informations que vous avez réunies et votre position sur ce dossier :

- Tracés à l'étude sur notre territoire,
- Emplacement de la gare,
- Franchissement de la vallée classée de l'Yerres.

REPONSE

5. BIODIVERSITE, SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS, PARCS ET JARDINS

La moitié de la surface de la commune est occupée par des espaces naturels protégés. Le tissu urbain est marqué par une forte proportion de zones pavillonnaires dont les jardins ont permis de maintenir la circulation de la biodiversité entre les grands espaces naturels (Sénart, vallée de l Yerres, Arc Boisé). Mais cette circulation est menacée par des aménagements inappropriés (densification, revêtements imperméables, minéraux, voies de circulation...)

- Avez-vous des projets pour préserver la biodiversité, revitaliser les corridors écologiques et sanctuariser toute zone humide sur le territoire de la commune ?
- Avez-vous un projet pour l'espace agricole avenue Jean-Jaurès ?
- A votre avis, quelles zones pourraient être renaturées, désimperméabilisées ?
- Ouvrirez -vous les jardins et parcs municipaux pendant les vacances et les WE?

REPONSE

6. L'EXPLOITATION SYLVICOLE EN FORET DE SENART

Le plan d'aménagement du massif de Sénart a été élaboré en 2013 sur des bases climatiques complètement différentes de ce qui est observé aujourd'hui. L'exploitation sylvicole continue actuellement sur ces bases. En tenant compte de l'accroissement annuel et de la mortalité mesurés entre 2013 et 2022, les prélèvements actuels (3.29 m³/ha) limitent l'accroissement de la forêt à 0.54 m³/ha/an là où il faudrait 2 m³ de croissance pour avoir une fonctionnalité « puits de carbone ». De plus 50 à 70% du bois prélevé est destiné au bois énergie : il est brûlé, rejette le carbone stocké et produit des particules néfastes en Ile de France. La fréquentation du public est forte et en croissance constante. Le code forestier dans un tel contexte prévoit la possibilité de stopper l'exploitation du bois. Nous travaillons sur un statut qui protégerait les forêts urbaines de l'exploitation sylvicole et limiterait celle-ci à l'entretien qu'impose la fréquentation du public et à la sauvegarde de la forêt et de la biodiversité.

- Partagez-vous cette analyse ?
- Si oui quelles actions proposez-vous pour stopper l'exploitation du bois ?
- Si non quels sont vos projets pour la forêt de Sénart ?

REPONSE

7. LE CLIMAT

- Quelles sont vos propositions pour limiter les émissions de CO2 de la municipalité ?
- Quelles sont vos propositions pour limiter la consommation d'eau de la municipalité d'eau (arrosages, nettoyages voiries...)?
- Envisagez-vous de nouveaux ilots de fraîcheur dans la ville ?

REPONSE

8. FISCALITE

Nombreux sont nos concitoyens qui considèrent que la pression fiscale est très forte et ne fait qu'augmenter. Leur budget est contraint et ils supportent de moins en moins de constater le gaspillage de l'argent public.

- Quelle est votre analyse des dépenses dans notre commune ?
- Dans quels domaines ferez-vous des économies ?
- Dans quels domaines investirez-vous ?

REPONSE

9. EQUITE ENTRE LES QUARTIERS

Certains quartiers subissent des nuisances (bruit, pollution), d'autres des risques (inondations, ruissellements, argile...), d'autres encore de l'insécurité (cambriolages, violence liée à des trafics).

Comment prendrez-vous en considération cette diversité de problématiques pour rendre les habitants solidaires et faire société?

Les aménagements dans la ville (réseau viaire, accès aux services, . .) concernent tous les usagers qui fréquentent ces espaces. Mettez-vous en place une information qui permette à toutes les personnes intéressées au-delà des riverains immédiats de participer aux réunions.

REPONSE